

Plan pour des écoles sécuritaires : Trousses d'information pour les parents publiées

À la suite de la publication, le 26 août, des plans spécifiques à chaque école par les 27 divisions scolaires de la Saskatchewan, le ministère de l'Éducation, en collaboration avec les responsables de la santé publique, a publié des trousses d'information à distribuer aux parents avant le début de l'année scolaire, le 8 septembre.

Les trousses d'information à l'intention des parents contiennent des renseignements généraux sur le Plan pour des écoles sécuritaires et des conseils sur la façon de se préparer à un retour aux écoles en toute sécurité. Les trousses comprennent également des fiches d'information détaillées sur les options de dépistage de la COVID-19, les processus de notification de la maladie à l'école et des renseignements sur les seuils pour apporter des modifications à l'apprentissage en salle de classe.

[Traduction] « Nous savons que le plus d'information possible aidera les parents, les élèves, les enseignants et le personnel à se préparer à retourner dans les écoles en toute sécurité, a déclaré le ministre de l'Éducation Gordon Wyant. Aujourd'hui, nous publions des trousses d'information pour les parents qui seront distribuées par l'entremise des 27 divisions scolaires de la Saskatchewan afin de nous assurer que les renseignements et les conseils importants sont disponibles. Cela comprend ce à quoi les parents peuvent s'attendre lorsqu'un élève de la classe de leur enfant reçoit un diagnostic positif de COVID-19 et les seuils de modification de l'apprentissage en salle de classe. »

La trousse contient de nouveaux renseignements sur le processus de notification et de traitement de la maladie si un enfant, un enseignant ou un membre du personnel reçoit un diagnostic positif de COVID-19, et des conseils sur les autres mesures qui pourraient être prises, y compris si un élève ou une cohorte doivent s'autosurveiller ou s'auto-isoler.

On y trouve également des renseignements à l'intention des parents et des écoles sur les seuils pour apporter des modifications à l'apprentissage en salle de classe, précipitées par l'identification de cas positifs de COVID-19 en salle de classe ou dans le milieu scolaire. Cette approche a été élaborée par la santé publique et sera évaluée tout au long de l'année scolaire en fonction des tendances et des risques de transmission, ainsi que de la capacité du système de santé et du système d'éducation.

Les seuils inclus dans les trousses d'information décrivent les scénarios pour l'identification d'un seul résultat positif du test de dépistage de la COVID-19, les déclarations d'éclosion dans les écoles et les seuils suivants pour les changements dans la prestation de l'enseignement en salle de classe ou à l'échelle de l'école.

Les trousses d'information à l'intention des parents peuvent être consultées dans le document ci-joint et seront distribuées par les 27 divisions scolaires au nom du ministère de l'Éducation.